



Voici le diaporama projeté lors du conseil d'école du 12 novembre 2024.

Les annotations en VERT correspondent aux commentaires et échanges qui ont eu lieu pendant la réunion.

1

Ce document tient lieu de compte-rendu.



2

Conseil d'École du 12/11/2024

Ordre du jour

Bilan de rentrée (effectifs, organisation pédagogique, ...)

Règlement intérieur

Plans Particuliers de Mise en Sûreté (Risques Majeurs - Attentat Intrusion)

Classe de neige

Informations concernant les projets pédagogiques

Coopérative scolaire

3

Programme pHARe

Informations diverses

Questions diverses

Conseil d'École du 12/11/2024

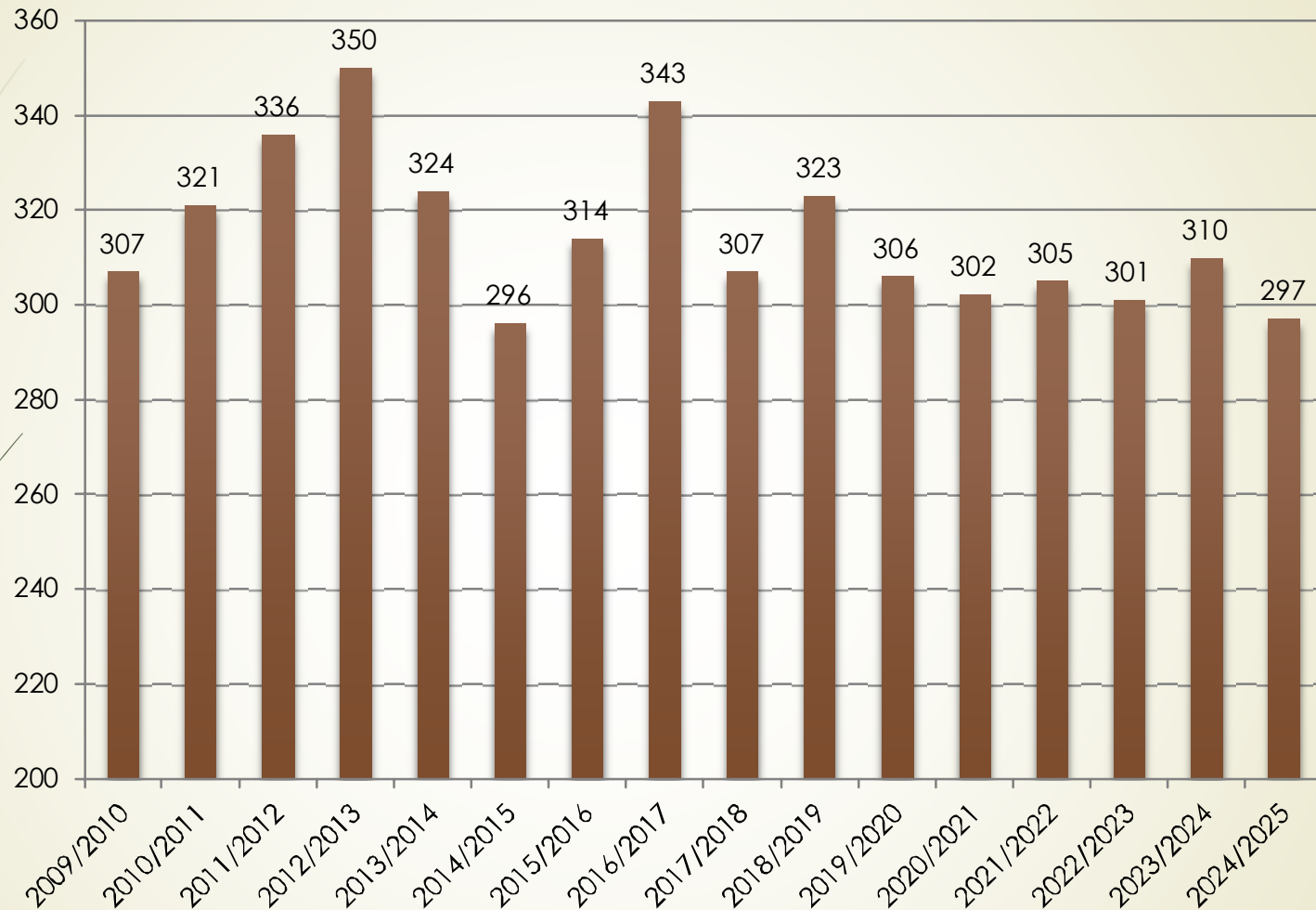
Bilan de rentrée

**Effectifs,
Organisation pédagogique,
Personnels,**

...

Evolution de l'effectif de rentrée depuis 2009

Marcel Pagnol



5

La rentrée 2024 se situe parmi les plus basse en terme d'effectifs.

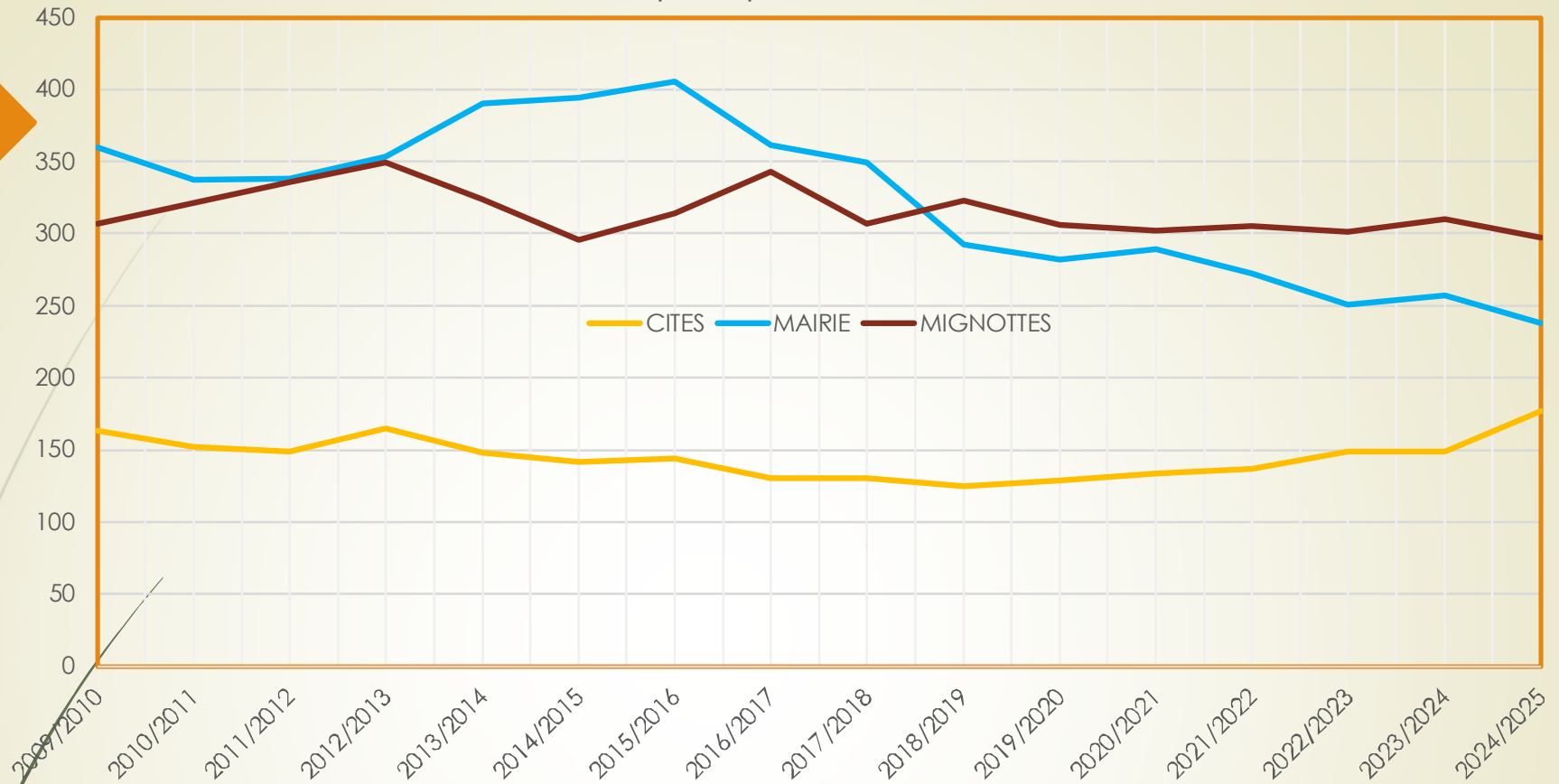
Organisation pédagogique au 04/11/2024

		15	23	21	24	15	16	13	13	13	14	13	19	19	20	22	19	23	302
Classe	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
TPS	14	14																	14
PS	31		23	8															31
MS	38	1		13	24														38
GS	31					15	16												31
CP	26							13	13										26
CE1	40									13	14	13							40
CE2	38												19	19					38
CM1	49														20	22	7		49
CM2	35																12	23	35
302		GERARD	POEY	KWIATKO WSKI	LEVESQUE	GRAND	LAVANANT	CORREIA	DUSSON	GENCE	RENNE	MEUNIER	CID	FROC	L'HOMME	MARCHAN D	PAILLOTET	BOUNON	302

Quelques mouvements positifs depuis la rentrée.

Scolarisation par quartier : maternelle + élémentaire

7



On voit nettement que la mise en place de la zone mixte a permis d'enrayer la baisse des effectifs sur le quartier des Cités. Les prévisions pour la rentrée de septembre 2025 sont plutôt stables mais une baisse conséquente des effectifs pour septembre 2026 est attendue avec près de 50 élèves qui partiront au collège. Nous espérons que la gestion de la zone mixte permettra de réguler et d'éviter une carte scolaire compliquée (risque de fermetures de classes).

Conseil d'École du 12/11/2024

*1 directeur

*17 enseignant(e)s titulaires d'une classe
dont 1 classe de TPS
et 7 classes à effectifs allégés (GS, CP et CE1)
soit au total 18 enseignants sur classe [-1]

* 1 enseignante coordinatrice du
Réseau d'Education Prioritaire à ½ temps [=]

*4 ATSEM [=]

*5 Auxiliaires de Vie Scolaire
(AESH) [+3]

*0 enseignant remplaçant,
rattaché à Pagnol
[=]

*3 volontaires en Service Civique
[+2]

Conseil d'École du 12/11/2024

RASED

(Réseau d'Aides Spécialisées
aux Elèves en Difficultés)

~~*1 psychologue scolaire~~
(poste vacant)

*1 maître E, aide pédagogique
(poste vacant, mais Delphine LOTTIN, maîtresse
E basée à Joigny intervient en renfort sur
Marcel-Pagnol, deux demi-journées par
semaine).

*1 poste G, aide rééducative
(Delphine BOUTTEMY)

Règlement Intérieur

Une mise à jour sera sans doute proposée au conseil d'école du mois de mars prochain afin d'intégrer dans le règlement intérieur un article sur le dispositif PHARe.

10

Proposition de laisser le règlement en l'état pour le moment.

→ Le règlement Intérieur est reconduit sans modification.

Conseil d'École du 12/11/2024

Unité d'Enseignement Externalisée

Depuis octobre 2021, l'école accueille dans ses locaux une Unité d'Enseignement Externalisée de l'IME des Isles.

Cette année, 6 élèves y sont inscrits et sont présents à Pagnol 2 jours par semaine (mardi et vendredi).

Ils sont encadrés par une enseignante spécialisée et deux éducatrices.

Tous les élèves de l'UE ont des temps d'inclusion dans 5 classes de CE1, CE2 ou CM1. Ils sont également en inclusion à la restauration scolaire et au centre de loisirs.

Des inclusions inversées sont également mises en place avec une classe de CE1. Des élèves de cette classe vont travailler dans la classe de l'UEE autour d'un projet MAKATON. Le MAKATON est un Programme d'Aide à la Communication et au Langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes. Ce travail aboutira à la présentation par les élèves d'une lecture combinée ORAL/MAKATON lors de la Nuit de la Lecture du 24/01/2025.

Madame GUET, enseignante de l'UEE, remercie les enseignantes et les animatrices de permettre ces inclusions.

GARANTIR LA SECURITE des élèves est un devoir fondamental de l'Ecole

Un P.P.M.S. **Plan Particulier de Mise en Sûreté** **RISQUES MAJEURS**

Faire face aux risques majeurs

- ↳ risques naturels
- ↳ risques technologiques

LA MISE A L'ABRI

- ↳ exercice de confinement

puis, uniquement sur ordre spécifique des autorités

L'EVACUATION

Conseil d'Ecole du 12/11/2024

GARANTIR LA SECURITE des élèves est un devoir fondamental de l'Ecole

Un P.P.M.S. **Plan Particulier de Mise en Sûreté** **ATTENTAT-INTRUSION**

Contexte actuel : vigilance est maintenue pour l'automne au niveau SECURITE RENFORCEE-ATTENTAT

- ↳ mesures renforcées
- ↳ vigilance collective

*Consignes
en cas
d'alerte*

SE METTRE A L'ABRI, si on est dans les salles de classe
puis, une fois la sécurisation effectuée par les forces de l'ordre et selon leurs directives

S'ECHAPPER, si on est à l'extérieur des bâtiments et que la voie est dégagée.

Conseil d'Ecole du 12/11/2024

GARANTIR LA SECURITE des élèves est un devoir fondamental de l'Ecole

Un exercice PPMS Alerte Intrusion/attentat aura lieu prochainement (avant vacances de Noël) sans doute en présence du Correspondant Sûreté de la Brigade Territoriale Autonome de la gendarmerie de Migennes et de la Police Municipale.

Par ailleurs,

-un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 11 octobre 2024. Il s'est très bien déroulé. Evacuation complète en 2'28 ''.

-la commission de sécurité a effectué pendant les vacances d'automne sa visite triennale. L'officier du SDIS qui présidait la visite s'est déclaré très satisfait et a félicité les services de la ville de Migennes pour le suivi de l'entretien des équipements de sécurité.

Le PPMS peut-être consulté par les membres du conseil d'école sur simple demande au directeur de l'école.

Classe de neige

Reprise du financement par la ville de Migennes à hauteur de 75% de la traditionnelle classe de neige pour tous les CM2 de Migennes.

**Séjour à Saint Jean d'Aulps
du lundi 3 au vendredi 7 février 2025
35 CM2 de mesdames BOUNON et PAILLOTET**

Coût de revient du séjour : 498 € par élève

Montant pris en charge par la ville de Migennes : 373 € (75 %)

Coût restant à la charge des familles : 125 € (25%)
hors aide de comités d'entreprise ou JPA

15

→ Réunion des familles de CM2 vendredi 29 novembre
16h45 : L'entrée au collège (M. ROBIN, Principal J. Prévert)
17h45 : La classe de neige.
(À confirmer)

Conseil d'Ecole du 12/11/2024

Quelques actions 2024/2025

-la nuit de la lecture 4^{ème} édition

le **vendredi 24 janvier** avec différents partenaires (à confirmer) : collège, Centre de loisirs, Espace famille, école de musique, librairie Au saut du livre, Chaya la conteuse, Asso. Lire et faire lire, l'enseignante de l'UEE, la médiathèque. Et , à confirmer, l'Espace famille .

Le thème national est « les patrimoines ». Les parents seront invités à confectionner des gâteaux salés ou sucrés pour le stand restauration. Une tombola permettant de gagner des chèques lire sera organisée. L'AGSMPM propose de donner deux lots en lien avec le thème.

16

-Le projet intergénérationnel entre les 2 classes de CP et l'EHPAD des Mignottes

La richesse des échanges de l'an passé incite à poursuivre. Une nouveau projet est en cours de discussion avec l'EHPAD (réunion mercredi 13/11).

Conseil d'École du 12/11/2024

Mise en route d'un **Journal d'école**, dont les REDAC CHEFS seront les élèves de la classe de CE2 de madame FROC. Projet qui permet de travailler de multiples compétences.

Toutes les classes et le centre de loisirs sont invitées à fournir la matière ce journal qui sera « fabriqué » par les élèves de CE2.

Des exemplaires « papier » seront imprimés et pourront être vendus au bénéfice de la Coopérative scolaire.

Le souhait des CE2 est qu'au moins un numéro, deux si possible, soient publiés avant la Nuit de la Lecture. Les classes sont invitées à donner leurs écrits avant fin novembre.

17

Par ailleurs, ces élèves de CE2 participeront au concours d'écriture « les petits Molières » qui a pour thème cette année : « Changer le monde »... <https://www.lespetitsmolières.fr/>

Conseil d'Ecole du 12/11/2024

Quelques actions 2024/2025

-Les défis écolos - 1 à 2 défis proposés par période, comptabilisation des points en fin d'année et récompenses.



OPÉRATION RECYCLAGE

STYLOS, FEUTRES, FLUOS, CORRECTEURS USÉS OU CASSES

PILES USAGÉES


+ 2 points à chaque collecte apportée par un(e) élève
1 collecte de matériel et 1 collecte de piles par enfant au maximum chaque jour



Land art d'automne

+ 20 points si le défi est réalisé
Œuvre(s) collective(s), en groupes ou individuelle(s)

18

 OPÉRATION RECYCLAGE (4 jours de classe consécutifs) LAND ART D'AUTOMNE TABLEAU DE SUIVI DES POINTS					
Enseignant(e) :	Niveau(x) :	Effectif :			
	<i>Jour 1</i>	<i>Jour 2</i>	<i>Jour 3</i>	<i>Jour 4</i>	Total 4 jours
Opération recyclage 1 collecte = 2 points				 points
	Défi réalisé = 20 points			Défi non fait = 0 points	
Land art d'automne case(s) à cocher →	Collectif	Groupes	Individuel	 points
Total 2 défis :				 points

Conseil d'École du 12/11/2024

-Bibliothèque d'école

Déjà évoquée ces dernières années, mais pas menée à terme, le relance de la bibliothèque d'école va démarrer très prochainement. Cela commencera par le tri des livres existants, le remise en état de certains ouvrages (aide des parents sollicitée).

-Fabrication de boîte à livres pour l'école par une classe de CE1 avec les membres de l'atelier bricolage de l'Espace Famille.

Résidence territoriale d'artistes

4 classes (mesdames GENGE, RENNE, CID et MARCHAND) participeront à un projet autour du théâtre en collaboration avec LA TRIBU D'ESSENCE d'Auxerre.

19

60 heures d'intervention sont prévues et entièrement financées.

Planification

P2, rencontre avec les artistes et co-construction du projet P3, P4, P5, mise en œuvre et représentation.



Conseil d'École du 12/11/2024

Sport et santé au cœur des priorités en cette année post-JO avec notamment:

- Savoir Rouler A Vélo** : avec le soutien de l'UFOLEP et le financement indirect (via UFOLEP) du projet de ville (mené en septembre et octobre 2024, 2 classes de GS, et 4 classes de CM)-
 - Un cycle de 6 semaines avec pratique du vélo le lundi et le mardi. Des blocs d'apprentissage, validés en fin de cycle.
 - Prêt de matériel (draisiennes, vélos, casques, petit matériel) par l'UFOLEP.
 - Des interventions d'éducateurs UFOLEP pour le CM (pas pour les GS cette année).
 - Pour les CM, une sortie sur route accompagnée et une sortie en autonomie sur un circuit sécurisé par la présence d'adultes aux points névralgiques du parcours.

Le projet sera reconduit en 2025/2026. La programmation est déjà faite. Un intervenant Sécurité routière y sera associé. Il proposera notamment des ateliers « réparation de vélos » et des supports pédagogiques sur la Sécurité Routière.

Conseil d'École du 12/11/2024

-**L'USEP** avec 10 classes adhérentes qui participeront tout au long de l'année à des rencontres sportives

-**Projet TENNIS** (8 classes élémentaires)

Découverte de l'activité tennis, en partenariat avec le club de Migennes.

-**Projet HAND** (5 classes élémentaires)

Découverte de l'activité hand-ball, en partenariat avec le comité départemental de hand.

-« **Croky bouge** »

Poursuite cette année de la sensibilisation à la santé et à l'alimentation menée avec les classes de CP

-**Formation des enseignantes de Maternelle aux APQ 30** -Activités Physiques Quotidiennes pour les élèves 30 minutes par jour.

Conseil d'École du 12/11/2024

Les **échanges Ecole/Famille** se poursuivent à travers les actions « **Les parents à l'école** » inscrites au projet d'école.

→ La poursuite des **entretiens individuels** de l'enseignante avec chaque famille, à la rentrée puis vers la fin de l'année. Projet continue d'être développé, parfois avec des adaptations.

→ Le Café des parents a changé de nom et s'appelle maintenant **Vos Enfants, Nos Élèves**, 1 fois par mois le vendredi de 8h30 à 10h00. La séance du vendredi 15 novembre sera consacrée au Harcèlement à l'école.

→ « **Parent observateur** » : accueil de parents pendant la classe ou pendant les APC dans les classes d'enseignantes volontaires .

Conseil d'École du 12/11/2024

Coopérative scolaire

Compte-Rendu Financier
de l'année scolaire :



N° d'Affiliation : 411.0.2040

École primaire Marcel Pagnol MIGENNES

2023-2024

CHARGES		€uros
6070	Achats de produits pour cession	4 335,89
61681	Assurances versées	0,00
6181	Charges des activités éducatives	34 171,69
6270	Services bancaires et assimilés	15,00
6586	Cotisations versées à l'OCCE	798,60
6700	Charges exceptionnelles	3 272,85
6800	Achats de biens durables	1 426,69
Total des charges		44 020,72
		+
<i>Excédent si produits > charges</i>		3 630,13
		=
		47 650,85

PRODUITS		€uros
7070	Vente de produits pour cession	17 341,02
7080	Produits des activités éducatives	9 141,37
7410	Subventions reçues Etat, Collectivités locales, Etabl. Publics	3 986,00
7551	Contributions financières Plateforme participative	6 326,20
75511	Contributions financières d'autres organismes	8 101,06
7562	Particip. volontaires des familles	480,00
7700	Produits exceptionnels	2 275,20
Total des produits		47 650,85
		+
<i>Déficit si charges > produits</i>		0,00
		=
		47 650,85

Conseil d'Ecole du 12/11/2024

24

Bilan simplifié :			
ACTIF		PASSIF	
Comptes financiers : soldes au 31/08 de l'année en cours			
	Euros		Euros
512 Compte Crédit Agricole	23 054,35	110 Report à nouveau <i>reporter l'actif du bilan de l'année dernière</i>	19 424,22
530 CAISSE espèces	0,00	120 Excédent +	3 630,13
	=	129 Déficit -	0,00
Total ACTIF	23 054,35	Total PASSIF	23 054,35
		OK	

Suite à la mutation de madame ROATTA, et en l'absence de volontaire, c'est monsieur LHOSTE qui a pris les fonctions de mandataire de la coopérative scolaire.

Année	Solde final	Total Charges	+/-
2020	: 34 608 €	18 085 €	- 1 706 €
2021	: 31 904 €	18 306 €	- 2 842 €
2022	: 30 602 €	20 545 €	- 1 655 €
2023	: 19 424 €	37 578 €	- 11 178 €
2024	: 23 054 €	44 020 €	+ 3 630 €

- ▶ Le solde fortement négatif de l'exercice 2022/2023 s'expliquait en partie par des dépenses effectuées sur des projets subventionnés sur l'exercice précédent dont les 2 900 € de la classe artistique.
- ▶ La subvention « de fonctionnement 2023 » de la ville (3 860 €) avait été versée après la clôture de l'exercice 2022/2023 et a donc été prise en compte sur l'exercice 2023/2024.
- ▶ Le solde positif en 2023/2024 s'explique donc par le fait que les subventions municipales 2023 et 2024 ont été versées sur le même exercice budgétaire de la coopérative (+3 860 € pour 2023 et +3 970 € pour 2024).
- ▶ Le solde positif de l'exercice 2023/2024 (+3 630 €) est donc en réalité plutôt équilibré à hauteur de -340 €.

- Sur plusieurs années, on constate une baisse importante et continue des ressources de la Coopérative.

26

Elle s'explique notamment par des « cotisations » des familles peu élevées.

Rappel : Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une « cotisation obligatoire » mais d'une **participation volontaire** au financement de la coopérative. Un montant de 10 € par enfant est donné à titre indicatif.

Pour cette nouvelle année scolaire la recette des participations des familles à la coopérative scolaire au 19/10/2024 s'élève à 2 112 €.

Au niveau de l'école cela représente une cotisation moyenne par élève de 7,06 € avec une grande disparité selon les classes.

La cotisation moyenne par classe varie de 2,11 € à 12,29 € par élève. La part des familles participantes varient selon les classes de 21 % à 100%.

Ces chiffres peuvent être légèrement tempérés par quelques cotisations qui auraient été réglées dans une seule classe pour une même fratrie.

Le résultat de la partie cotisations donne un bénéfice de **+1 336,42 €**
(soit 4,45 €/élève)

(cotisations reçues des familles : **2 112 €** - cotisations et assurances versées à l'OCCE : **775,58 €**)

- Ces **4,45 €/élève pour l'année scolaire** sont à rapprocher du coût des activités et sorties scolaires proposées, pour lesquelles aucune participation financière n'est demandée aux familles.

Quelques exemples du prix de revient par élèves pour les sorties 2023/2024 :

- Provins : 22,81 € / élève
- Guédelon : 29,13 € / élève
- Ratilly : 21,70 € / élève
- Poney : 14,47 € / élève
- Sortie cinéma au Prisme : 3,50 € / élève avec un déplacement pedestre (5,10 € /élève si bus)
- Cotisation USEP : 7,43 € / élève

Il y a pu avoir cette année quelques confusions entre la participation à la coopérative scolaire et l'appel à cotisation pour l'AGSMPM.

La coopérative scolaire n'est pas en danger à court terme. Mais l'enchaînement continu d'exercices déficitaires nous invite à rechercher ensemble des solutions pour accroître nos ressources.

Plusieurs idées sont évoquées.

28

Actuellement, toutes les activités proposées par la Coopérative scolaire, en dehors des séjours avec nuitées, sont totalement gratuites pour les familles.

Dans certaines écoles du secteur,

-l'école demande une participation de 1€ par élève pour les sorties au cinéma.

-une école organise une course solidaire pour trouver des fonds pour proposer une grande sortie pour toute l'école.

-Il serait bien de communiquer systématiquement aux familles le coût des sorties organisées pour leurs enfants.

-La participation volontaire indicative de 10 € n'a pas évolué depuis plus de 10 ans ce qui n'est pas le cas du coût des activités, notamment des transports.

pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des violences, qu'elles soient verbales, non verbales (gestes, regards, écrits...), physiques, psychologiques, amenant des sentiments de peur et/ou de honte.

Des idées reçues



700 000
élèves
victimes
chaque année

12 % en
primaire

10 % au
collège

4 % au lycée.

Données UNICEF

30

Article L511-3-1 du code de l'éducation
Version en vigueur depuis le 29 juillet 2019

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 5

((Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

L'école se dote d'un outil, d'une méthode pour lutter contre le harcèlement.

M.P.P.

La méthode de préoccupation partagée

(initiée par [Anatol Pikas](#) et adaptée par [Jean-Pierre Bellon](#), [Bertrand Gardette](#) et [Marie Quartier](#))

Le soutien de la cible

Une approche non
blâmante

Des rencontres
individuelles avec les
protagonistes

Méthode de
préoccupation
partagée:
principes

Un travail d'équipe

La recherche de solution
avec les intimidateurs pour
que la cible aille mieux

Pour mener à bien cette mission, l'école se dote d'une équipe ressources.

6 enseignantes volontaires, nommés **Référents Harcèlement**

Florence BOUNON

Mélissa DUSSON

Nadia FROC

Cécile GENCE

Laurence MARCHAND

Laure BORNE

auxquelles s'ajoutera un personnel du centre de loisirs.

Le directeur de l'école, s'il ne participe pas aux entretiens individuels de la Méthode de Préoccupation Partagée, est le pilote et le garant du dispositif PHARe au sein de l'école.

C'est lui qui, en cas d'échec de la MPP, déclenche le protocole national PHARe.

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

- 1°) **Repérage** de faits potentiellement constitutifs de harcèlement (faits repérés par des élèves ou des adultes quels qu'ils soient)
- 2°) **Alerte** des membres de l'équipe ressources de l'école via une adresse mail fonctionnelle (mail transmis automatiquement à tous les membres de l'équipe)
- 3°) **Prise en charge** de la situation par un des membres de l'équipe – Mise en œuvre de la Méthode de Préoccupation Partagée. **m.p.p.**
- 4°) **Analyse** de la situation par les membres de l'équipe ressources
- 5°) **Suivi** de la situation

M.P.P.

Méthode de Préoccupation Partagée

*On privilégie **l'approche éducative** et morale plus qu'une approche blâmante. C'est-à-dire que l'on présuppose que celui qui intimide n'est pas un « voyou » qui ne changera pas mais un élève qui peut modifier son comportement.

*La violence produite par le groupe, n'est pas celle de chaque individu.

La MPP c'est le mélange de deux approches : la méthode PIKAS (agir en direction des intimidateurs afin de les faire changer de posture) + la méthode de mobilisation des ressources selon Palo Alto (agir en direction de la cible afin de renforcer sa capacité à se défendre).

Le positionnement de l'adulte : l'adulte ne moralise pas l'élève en lui donnant des solutions, il crée une alliance pour ensuite le soutenir et l'aider à trouver lui-même ses ressources afin qu'il change de posture. Instaurer le cercle vertueux de la confiance.

M.P.P.

DEMARCHE DE PRISE EN CHARGE



LES REFERENTS AU SEIN DE L'ECOLE:

Laure BORNE
Florence BOUNON
Mélissa DUSSON
Nadia FROC
Cécile GENCE
Laurence MARCHAND

Repérage d'une situation d'intimidation, de harcèlement ou **révélation** des faits par la famille, les proches, les enseignants, les élèves, le personnel communal

Entretien de l'élève cible par un référent de l'école
Entretien avec la famille si besoin

12 à 48 h

Analyse de la situation par les référents au sein de l'école

Séries d'entretiens avec les élèves témoins puis les élèves intimidateurs présumés

2 à 3 semaines

Communication régulière avec les familles si besoin

Suivi et évaluation:
tableau de suivi à renseigner

Entretiens de consolidation avec l'élève cible

1 à 2 mois

M.P.P.

- Points à retenir :

- Traitement de la situation pendant 15 jours maximum ;
- Entretiens de 5 min max avec le(s) intimidateur(s) ;
- Posture diplomate (on souhaite absolument développer la préoccupation partagée) avec l'ensemble des jeunes (cibles, intimidateurs, témoins) ;
- Rassurer la cible et sa famille (les assurer de notre soutien absolu, expliquer les suites données) ;
- Ne pas formuler de conseil, ni de jugement ;

- Phrases types (cible):

- « *Tu as fait comme tu as pu* »
- « *Raconte moi ce qui s'est passé* »
- « *Tu es courageux* »
- « *Je comprends, j'aurais fait comme toi à ta place* »

M.P.P.

Des traces écrites conservées tout au long du protocole

Fiche entretien avec Intimidateur

/

Fiche entretien avec cible

Fiche d'entretien avec un intimidateur présumé

Annexe 6

Les faits :

Comment la situation a-t-elle été portée à la connaissance de l'établissement ? Qui a alerté l'équipe ?

L'élève cible Ses responsables légaux Un enseignant

Ses camarades Autre : _____

Combien d'intimidateurs présumés ont-ils été identifiés ? _____

Combien d'élèves ont-ils été rencontrés en entretien individuel ? _____

Bilan de l'entretien avec l'élève (remplir une fiche par élève rencontré)

Durée de l'entretien (en minutes) :

Évaluation de l'état de stress de l'élève en début d'entretien (1 = faible, 5 = fort) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

L'élève a-t-il reconnu que la cible n'allait pas bien ? Oui Non

Évaluation du degré de préoccupation de l'élève pour la cible (1 = faible, 5 = forte) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

L'élève a-t-il fait des suggestions pour améliorer la situation de la cible ? Oui Non

Si oui, quelles sont ces suggestions ?

Évaluation de l'état de stress de l'élève à la fin de l'entretien (1 = faible, 5 = fort) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Fiche d'entretien avec un élève cible d'intimidation
Attention CONFIDENTIEL

Nom de l'élève :

Date de l'entretien :

Intervenant :

Les faits relatés par l'élève, ses inquiétudes, ses demandes :

Comment la situation a-t-elle été portée à la connaissance de l'établissement ? Qui a alerté l'équipe ?

L'élève cible Ses parents Un enseignant

Ses camarades Autre : _____

Combien d'intimidateurs présumés a-t-il mentionné et lesquels ? _____

La famille a-t-elle été contactée ? Oui Non

Un entretien avec la famille a-t-il été mené ou prévu ? Oui, date : _____ Non

Durée de l'entretien (en minutes) : _____ Date du prochain entretien : _____

Évaluation du degré d'inquiétude de l'intervenant concernant l'élève :

1	2	3	4	5
Peu d'inquiétude, mais à suivre.	Inquiétude réelle quoique modérée. Vigilance.	Inquiétude importante : prévoir le 2 ^{ème} entretien rapidement.	Inquiétude forte, prévoir un suivi très fréquent.	Inquiétude extrême, mesures de protection à déterminer.

Qualité de l'alliance à la fin de l'entretien :

1	2	3	4	5
Mauvaise alliance : l'élève ne parle presque pas, ou reste flou et fuyant.	Alliance médiocre : l'élève évite parfois de répondre et souhaite écourter.	Alliance assez bonne, mais on sent des résistances, une inquiétude de l'élève.	Bonne alliance, quoique l'élève soit un peu réservé.	Très bonne alliance, l'élève parle très librement et se sent manifestement en confiance.

Mesures prises par la cellule de lutte contre le harcèlement (ou cellule « bien-être ») :

« Je suis préoccupé(e) par ... »

« Notre objectif est que la classe retrouve un climat serein... »

« Nous vous écoutons... »

Si pas de retour de l'intimidateur : finir l'entretien, lui demander d'être plus attentif et fixer un autre rdv.

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

NON AU HARCÈLEMENT

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

1^{er} DEGRÉ : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

RÉVÉLATION DE LA SITUATION

→ Par qui ?

- ✓ Par l'élève victime ou témoin, la famille ou un adulte de l'établissement

→ Comment ?

- ✓ **Au sein de l'école :** auprès du directeur ou d'un enseignant
- ✓ **Via un canal de signalement extérieur à l'école** (3018, ligne académique, courrier, etc.): relais auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) par le référent harcèlement départemental

→ Que faire ?

- ✓ **Accueil de l'élève victime :** écouter (ressentis et faits), assurer de la prise en charge de la situation par les adultes de l'école
- ✓ **Mise en place de mesures de protection :** renforcer la vigilance de toute la communauté, nommer un adulte référent, mobiliser les élèves proches de la victime
- ✓ **Échanges avec les parents de l'élève victime :** informer, soutenir, assurer de la protection de leur enfant
- ✓ **Information des parents des élèves impliqués** dans la situation, notamment de leurs moyens d'action auprès du 3018 en cas de cyberharcèlement.

~~m.p.p.~~

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Si les difficultés persistent au-delà de 15 jours,
déclenchement du protocole national.

PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION

→ En cas de harcèlement ou de cyberharcèlement

Mise en place de la **procédure harcèlement**
par l'IEN et le directeur d'école

- ✓ **Signalement de la situation :**
 - dans Faits établissement (niveau 2)
 - au procureur de la République en cas de harcèlement grave et persistant (article 40 du Code de procédure pénale)
- ✓ **Mesures de traitement immédiat de la situation :**
 - Rencontres avec l'élève victime, le ou les témoins, le ou les auteurs, les familles des élèves concernés
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires

- ✓ En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité et la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur**
- ✓ **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés par les équipes pédagogiques et/ou les conseillers pédagogiques de circonscription, vigilance de l'ensemble des équipes
- ✓ **Mise en place d'actions spécifiques** auprès des classes concernées, voire de l'école



Une **journalisation des faits** par le directeur d'école permettra une traçabilité et un suivi de toutes les actions entreprises jusqu'à la résolution de la situation.

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Ce dispositif prévoit également :

Des temps forts, tout au long de chaque année scolaire

- ↪ une grille d'autoévaluation proposée à tous les élèves à partir du CE2 (passation en classe entre le 7 et le 15 novembre)
- ↪ une journée nationale NON AU HARCELEMENT, le 7 novembre)
- ↪ un prix national NON AU HARCELEMENT
- ↪ une journée SAFER INTERNET DAY

Une formation de la communauté éducative

- ↪ un programme des 10h d'apprentissage pour les élèves
- ↪ une (in)formation des parents
 - information des familles (niv. 1)
 - ateliers pour les parents (niv. 2)
 - former une équipe de parents ambassadeurs (niv. 3)

Programme pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

L'équipe ressources de l'école envisagent dans l'avenir de former **des élèves ambassadeurs NON AU HARCELEMENT**, comme cela se fait notamment dans certains collèges.

Le programme pHARe est désormais opérationnel. Il n'a pas été encore activé.

Un point régulier sera fait en conseil d'école sur sa mise en œuvre.

Informations diverses

E.I.L.E. Enseignements Internationaux des Langues Etrangères

Les cours d'arabe, encadré par M. AIT YACOUB ont repris aux mêmes horaires que l'an dernier (mercredi 16h30-18h00). Il y a seize élèves inscrits cette année.

Mme BUDAKCY, professeur de turc, en fin de contrat n'est plus là. Nous n'avons pour le moment aucune information sur un éventuel successeur. 12 élèves du CE1 au CM2 sont préinscrits

Informations diverses

Kermesse

La date du samedi 14 juin 2025 a été transmise le 19 septembre à la Ville de Migennes accompagnée de la demande de prêt matériel.

Une réunion avec les familles sera programmée prochainement.

Loto

43

Une option a été posée pour une date au printemps par notre grand spécialiste des lotos, Daniel Frontini. A voir si on confirme.

Informations diverses

Ville de Migennes - SPEEJ

La ville de Migennes a recruté une nouvelle responsable-adjointe du SPEEJ. Il s'agit de Julie VASSÉ. Elle remplace Séverine LACROIX sur les coordinations du **C.L.A.S.** et du **P.R.E.**

-Cahier du soir (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

➔ a repris le 4 novembre.

Même organisation que l'an dernier.

2 animatrices, Léa DUSSAULT et Selvi BINICI

2 groupes, de 16h30 à 18h00

Lundi et Jeudi - 12 élèves de CE1 et CE2

Mardi et vendredi - 12 élèves de CM1 et CM2.

Conseil d'École du 12/11/2024

Informations diverses

Ville de Migennes – SPEEJ (suite)

-Projet de Réussite Educative

→ L'équipe pluridisciplinaire se réunit une fois par mois pour prendre les décisions sur les dossier constitués par la coordinatrice avec come objectifs de répondre aux besoins par des familles.

L'accompagnement est individuel et personnalisé. Il peut concerner les besoins suivants :

- *aide pour la scolarité (soutien aux apprentissages)
- *aide psychologique
- *aide pour accéder à des loisirs
- *aide pour accéder à des soins de santé
- *aide pour une prise en charge pour des difficultés de langage
- *aide pour une prise en charge pour des difficultés de motricité
- *aide pour la gestion des émotions

45

-Ecole Multi-Sports. L'E.M.S. est suspendue suite au départ d'Isabelle GRANDIN (mutation) et au départ prochain de Dominique GANNEREAU (retraite). M Quentin FLECHET arrive dans une semaine pour remplacer Isabelle GRANDIN. L'EMS sera peut-être relancée prochainement.

Conseil d'École du 12/11/2024

Informations diverses

Ville de Migennes – SPEEJ (suite)

-Le service a lancé à cette rentrée le module de pré-paiement pour la restauration et le périscolaire. Le règlement anticipé peut se faire de vacances à vacances.

Les familles rencontrant des difficultés financières sont orientées vers France Service – CCAS

Pour les familles n'ayant pas accès à Internet ou rencontrant des difficultés dans son utilisation, le SPEEJ met à disposition dans ses locaux une tablette et accompagne les famille pour l'inscription des enfants aux services périscolaires.

Informations diverses

ACLM :

- Participation à la Nuit de la lecture.
- Engagement dans le dispositif pHARe
- Projet autour de l'eau (6 jours, 6 expériences, 6 questions)
- Projet autour du livre (projet LES INCORRUPTIBLES)
- Participation à la soirée Halloween de l'AGSMPPM.
- Pour 2025, projet solidaire proposé par la MSA « TOUS AMIS, TOUS UNIS » avec l'intervention d'un vidéaste et d'une intervenante théâtre.

Conseil d'Ecole du 12/11/2024

AGSMPPM :

Après plus d'une décennie au sein de l'association et du fonds de Renaissance créés après l'incendie de 2012, la famille Foissier a passé la main à une nouvelle équipe.

Un immense MERCI à Servane et à toute la famille pour son engagement aux côtés des enseignantes et des familles dans les moments festifs comme dans les moments difficiles.

Bienvenue à la nouvelle présidente Adeline FILIPI-BLAUD et à son équipe qui est déjà au travail.

- ➔ Vente de gâteaux chaque premier lundi du mois à 16h30
- ➔ Soirée Halloween le vendredi 18 octobre dernier qui a connu un grand succès
- ➔ Beaucoup de parents ont aidé en ce début d'année. L'appel à cotisations a été un succès avec environ 80 adhésions.
- ➔ Les activités « vente de sapins » et « chasse aux œufs » seront poursuivies. D'autres activités sont en réflexion.

Merci de votre
participation.

Prochaines réunions du Conseil d'Ecole

49

*mardi 18 mars 2025 à 18h00

*mardi 1er juillet 2025 à 18h00

Réunion du 12 novembre 2024

Membres et invités au Conseil d'École			Mettre une x		EMARGEMENT
			VOTE 0 / 1	Présent	
François	BOUCHER	Maire de Migennes	1		
Fanny	ODABAS	Maire-adjointe de Migennes	1		
Sandra	BAILLOT-MATHIEU	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
Jean-François	CAPERAN	Représentant des parents d'élèves	titulaire 1		
Adeline	FILIP-BLAUD	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1	X	
Nabila	DAHMANI	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1	X	
Daniel	DEVELAY	Représentant des parents d'élèves	titulaire 1	X	
Manon	GODIN	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1	X	
Lucille	HASIAK	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
Yannick	HUGOT-MERILLOT	Représentant des parents d'élèves	titulaire 1		
Mirème	MATHIEU	Représentant des parents d'élèves	titulaire 1		
Joanny	MEHDAD	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
Leila	OUKHATTAR	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
Patricia	ROUSSEAU	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
Brahim	SALAH	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
Oreda	SALAH	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1		
François	SPINDLER	Représentant des parents d'élèves	titulaire 1	X	
Burhan	TEKIN	Représentant des parents d'élèves	titulaire 1		
Nawelle	ZENASRI	Représentante des parents d'élèves	titulaire 1	X	
Sylvie	MAUPASSANT	Inspectrice de l'Éducation Nationale	1		
		Déléguée Départementale de FE.N.	1		
Florence	BOUNON	Enseignante	1	X	
Nadège	CID	Enseignante	1	X	
Candice	CORREIA	Enseignante	1		X
Mélissa	DUSSON	Enseignante	1	X	
Nadia	FROC	Enseignante	1	X	
Cécile	GENCE	Enseignante	1		
Elodie	GERARD	Enseignante	1		
Amandine	GRAND	Enseignante	1	X	
Floriane	KWIATKOWSKI	Enseignante	1	X	
Valérie	LAVANANT	Enseignante	1	X	
Sophie	LEVESQUE	Enseignante	1	X	
Valérie	LHOMME	Enseignante	1	X	
Jean-Étienne	LHOSTE	Directeur	1	X	

Réunion du 12 novembre 2024

Membres et invités au Conseil d'École			Mettre une x		EMARGEMENT
			VOTE 0 / 1	Présent	
Laurence	MARCHAND	Enseignante	1	X	
Julie	MEUNIER	Enseignante	1	X	
Clarisse	PAILOTET	Enseignante	1	X	
Marianne	POEY	Enseignante	1	X	
Emmanuelle	RENNE	Enseignante	1	X	
Ludvine	GAUTHIER	Enseignant en complément de temps partiel	0		
Lucille	CROCCO	Enseignante remplaçante rattachée à Pagnol	0		
Sandrine	GUET	Enseignante spécialisée - Unité Externalisée	0	X	
Delphine	BOUTTEMY	Enseignante spécialisée - option G	1 membre du RASED parmi les 2		
Delphine	LOTTIN	Enseignante spécialisée - option E		1	
		Professeure ELE turc	invitée 0		
Lhoussaine	AIT YACOUB	Professeur ELE arabe	invité 0		
Lea	DUSSAULT	A.T.S.E.M.	invitée 0		
Isabelle	CALONNE	A.T.S.E.M.	invitée 0	X	
Florence	LAVALÉE	A.T.S.E.M.	invitée 0	X	
Véronique	MATHIS	A.T.S.E.M.	invitée 0	X	
Laure	BORNE	Coordinatrice REP	invitée 0	X	
Eloïse	LOUZON-FAUSTIN	Responsable du SPEE-Ville de Migennes	invitée 0	X	
Julie	VASSE	Coordinatrice PRE/ Coordinatrice CLAS	invitée 0		
Nathalie	GIRARD	Directrice Périscolaire ACLM	invitée 0	X	
Samantha	GONCALVES DO RIO	Directrice Enfance à l'ACLIM	invitée 0		
Farida	BELOUALI	Responsable périscolaire Mignottes à l'ACLIM	invitée 0		

40

Peuvent voter (voix délibératives) 40 personnes: 17 parents élus titulaires, 2 représentants de la commune de Migennes, le directeur, tous les enseignants présents et en fonction (17 possibles), 1 représentant du RASED, le DDEn, IEN. Les ATSEM ont voix consultatives.